

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mardi 7 Février 2023** à 18h00 Salle des fêtes Henri Martel, rue Salvador Allende à Arleux que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevant et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 28**

**Absents : 6**

**Procuration : 11**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 25**

**Pour la CCCO** : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Pascal PRUVOST - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Reine Elise CARLIER - Jean-Claude DESMENEZ - Alain DUPONT - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 3**

**Pour la CCCO** : Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Christophe LOURDEAUX suppléant de Christophe CHARLES - Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

**Etaient présents par procuration : 11**

**Pour la CCCO** : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Sandrine PONTHEUX - Alain PAKOSZ donne pouvoir à François CRESTA - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Maryline LUCAS - Alain SROGA donne pouvoir à Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Delphine GUINEZ - Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL donne pouvoir à Alain DUPONT - Christophe DUMONT donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO.

**Etaient absents et excusés : 6**

**Pour la CCCO** : Jean-Michel SIECZAREK.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Christine ERADES - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOIS.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

SMTD-23-2-1-1

**OBJET : PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023**

**Monsieur le Président** soumet aux membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 14 décembre 2022.

<u>I.</u>	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u> .....	5
	1. <u>Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2022</u> .....	5
	2. <u>Information sur les délégations au Président en vertu de l'article L5211-10</u> .....	5
	3. <u>Information sur les délégations au Bureau syndical en vertu de l'article L5211.10</u> .....	5
	4. <u>Calendrier des assemblées du SMTD pour l'année 2023</u> .....	6
	5. <u>Attribution d'une subvention annuelle à l'amicale du personnel public du SMTD</u> .....	6
	6. <u>Revalorisation du titre restaurant</u> .....	6
	7. <u>Don de matériel informatique à la Mission Locale jeunes du Douaisis</u> .....	8
<u>II.</u>	<u>ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS</u> .....	9
	1. <u>Modification des fins de services pour les 24 et 31 décembre 2022</u> .....	9
	2. <u>Fermeture exceptionnelle de l'agence commerciale Évéole place de Gaulle du 26 au 30 décembre 2022</u> .....	10
<u>III.</u>	<u>FINANCES</u> .....	10
	1. <u>Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023</u> .....	10
	2. <u>Admission en non-valeur des créances proposées par le trésorier</u> .....	10
	3. <u>Liste des associations exonérées du versement mobilité</u> .....	10
<u>IV.</u>	<u>MOBILITÉS ACTIVES</u> .....	11
	1. <u>Avenant à la convention de financement et de mise à disposition de la Maison du vélo</u> 11	
<u>V.</u>	<u>USAGES PARTAGÉS, INTERMODALITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</u> .....	13
	1. <u>Analyse multicritères des aires de covoiturage en réflexion</u> .....	13
<u>VI.</u>	<u>PLANIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ</u> .....	18

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

1.	<u>Présentation du bilan LOTI de la ligne A</u>	18
2.	<u>Soutien financier à APF France handicap</u>	27
<u>VII.</u>	<u>MARCHÉS PUBLICS ET COMMANDE PUBLIQUE</u>	29
1.	<u>Avenant n° 3 au marché public n° 2019-35 relatif à l'exploitation du réseau de transport en commun « Évéole » et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructure</u>	29
<u>VIII.</u>	<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	30

*La séance est ouverte à 18 heures 05.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Bonsoir à toutes et tous. Je vais laisser la parole à Arnaud GLABIEN qui va nous faire l'appel.

*Monsieur Arnaud GLABIEN procède à l'appel.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Merci à vous d'être venus ce soir malgré le froid, malgré le football, malgré la réunion du sous-préfet, pour qu'on puisse au moins assumer cette réunion du Comité syndical : nous avons le quorum.

Avant de démarrer notre Comité, je voulais qu'on ait une pensée pour deux collègues : Madame Christine ERADES, qui nous a quittés récemment, qui est décédée, qui est adjointe à la mairie d'Esquerchin, et Pascal JONIAUX également (certains ont dû le connaître puisqu'il était encore chez nous il y a deux ans et demi en tant que vice-président du SMTD et qu'il était conseiller également à Bruille-lez-Marchiennes). Je vais vous inviter à faire une minute de silence.

*Le Comité syndical observe une minute de silence en hommage à Madame Christine ERADES et Monsieur Pascal JONIAUX.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Nous allons passer à l'ordre du jour.

## **I. AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2022**

**M. LE PRÉSIDENT** : La première partie, traditionnellement l'approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2022. Est-ce que vous avez des commentaires sur ce compte rendu ? Il est approuvé ? Je vous en remercie.

*Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2022 est approuvé.*

### **2. Information sur les délégations au Président en vertu de l'article L5211-10**

**M. LE PRÉSIDENT** : Point 1,2, information sur les délégations au Président en vertu de l'article L5211-10 : est-ce que vous avez des commentaires sur ces délégations ? Elles vous ont été rappelées : dans le cadre de la représentation du SMTD au sein des organismes extérieurs, j'ai procédé au renouvellement de l'adhésion du SMTD à PLURELYA et RVVN.

Et puis également, dans le cadre des affaires immobilières, le Comité est informé de l'acquisition de la parcelle AZ 223 sur la commune de Douai : c'est une petite parcelle qui a été reprise au CCAS de Douai qui est en bas du pont de Cambrai, pour un jour, éventuellement, faire un giratoire si on veut faciliter le transit de certains bus. Pour le moment, ça ne pose pas trop de souci, mais au moins, on aura cette réserve-là. Et puis la reprise d'un véhicule par la société AUTO-ICI. Pas de remarques particulières ?

### **3. Information sur les délégations au Bureau syndical en vertu de l'article L5211.10**

**M. LE PRÉSIDENT** : Le 1.3, ce sont les délégations au Bureau. Un certain nombre sont liées à l'installation d'abribus et aux marchés publics, notamment. Pas d'observations ? Très bien, je vous en remercie.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

#### **4. Calendrier des assemblées du SMTD pour l'année 2023**

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, concernant le 1.4, le calendrier des assemblées du SMTD, on vous l'a donc transmis. Normalement, il y avait une petite coquille, donc on vous le remettra. C'est Jean-Luc qui va vous le redéposer au format papier, même si vous l'avez sans doute eu par mail. C'est simplement la modification du Comité du 15 mars qui bascule au mercredi 22 mars. Sinon, sur le reste, il n'y a pas d'autre modification. Voilà, vous en êtes informés, notez bien ça dans vos tablettes pour pouvoir participer à nos Comités.

#### **5. Attribution d'une subvention annuelle à l'amicale du personnel public du SMTD**

**M. LE PRÉSIDENT** : Le 1.5 sur l'attribution d'une subvention annuelle à l'amicale du personnel. Cette subvention était de 13 500 euros en 2021 et je vous propose de la passer à 15 000 euros pour tenir compte au moins de deux éléments : à la fois parce que l'effectif a un peu augmenté avec des embauches dans le service vélo, puisque nous avons maintenant trois personnes qui se chargent des locations, de l'entretien, de la maintenance de nos bientôt 435 vélos. Et puis bien sûr, c'est lié un peu aussi à l'inflation galopante depuis quelques mois. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur cette dotation ?

**M. PIESSET** : Pas de souci sur l'augmentation, bien au contraire : c'est tout à fait normal vu le contexte actuel. Je voulais juste faire un point sur ce qui est apporté au personnel : quand il y a la délibération, mettre exactement ce qu'ils ont fait avec l'argent. C'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, on pourra effectivement vous détailler l'ensemble des prestations assurées par cette amicale. D'accord. On peut peut-être vous en donner quelques explications, l'ensemble des prestations assurées par l'amicale.

**M. VAN MASSENHOVE** : Ce sont des prestations assez classiques : chèques vacances, chèques cadeaux. On organise un repas pour le personnel. On est dix-sept aujourd'hui au syndicat, donc on a un effectif qui a progressivement augmenté depuis deux ou trois ans avec notamment la création du service vélo : on est passé en trois ans de treize à dix-sept et c'est pour cette raison qu'une revalorisation est envisagée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Effectivement, comme disait Monsieur PIESSET, il s'agira de détailler un peu les principales prestations assurées par l'amicale.

**M. VAN MASSENHOVE** : On pourra préciser effectivement dans la délibération « chèques vacances, chèques cadeaux et repas amicale ». Et puis les boîtes de chocolats, très appréciées.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est important. OK. Pas d'autres remarques ? On peut passer au vote ?

*Le Comité syndical procède au vote.*

*L'attribution d'une subvention annuelle à l'amicale du personnel public du SMTD est votée à l'unanimité.*

#### **6. Revalorisation du titre restaurant**

**M. LE PRÉSIDENT** : Dans la foulée, la revalorisation du titre restaurant qui était à ce jour de 9,50 euros avec une participation du SMTD à hauteur de 50 %. Et là aussi on veut tenir compte de l'inflation et donc basculer ce montant à 10 euros avec toujours une participation de l'employeur de 50 %.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

**M. BACHIRI** : D'abord pour souligner que oui, c'est très bien d'augmenter. Au précédent conseil communautaire, nous avons voté aussi l'augmentation de la participation sur les Tickets restaurant de Douaisis Agglo et il y a quelque chose qui me paraît plutôt assez intéressant de mettre en avant, si on sait le faire. C'est cette répartition. En fait, à Douaisis Agglo, elle est de 60 %-40 % et chez nous, on est à 50 % : est-ce qu'on est capable d'absorber cela ou pas ? Dans un moment difficile, dans un contexte difficile, je pense que ça ne changera pas grand-chose pour ceux qui vont l'obtenir, si ce n'est que leur contribution sera de 40 % et pas de 50 %. Ça pourrait avoir du sens. À la veille de Noël, ça pourrait être pris comme un cadeau.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il n'y a pas des milliers d'agents au sein du SMTD, donc ce serait scandaleux de vous dire qu'on n'est pas capable de mettre 10 %, c'est-à-dire un euro, quasiment, dessus. Moi, personnellement, si la loi l'autorise, et je pense qu'*a priori* elle l'autorise, ça ne me pose pas de souci particulier. C'est vrai qu'historiquement, ça a toujours été 50 %. C'est un peu ça parce qu'après on pourrait dire pourquoi pas 70 ? À un moment donné, c'est le partage un peu équitable entre la Direction, si je puis dire, du SMTD et les agents.

On augmente à 10 euros pour tenir compte de l'inflation. Je ne vais pas dire que c'est un cadeau de Noël puisque c'est la juste rétribution liée à l'inflation. On est bien d'accord. Maintenant, chacun peut s'exprimer sur le sujet.

**M. HALLE** : Il est à combien, à Douaisis Agglo ? Il est à 10 euros aussi ?

**M. BACHIRI** : Je parle de la répartition, en fait, je ne parle pas de la valeur.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le montant.

**M. HALLE** : Le montant est de combien, à Douaisis Agglo ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Il est plus élevé, je crois, non ?

**M. BACHIRI** : Je peux vous le donner : 7 euros.

**M. LE PRÉSIDENT** : D'accord, c'est moins.

**M. BACHIRI** : 7 euros, et il est passé à 9 euros, maintenant.

**M. HALLE** : Oui, mais nous, on est à 10 euros.

**M. LE PRÉSIDENT** : Voilà, nous, on est plus haut que Douaisis Agglo.

**M. HALLE** : Ce n'est pas parce que Douaisis Agglo le fait qu'on doit le faire.

**M. BACHIRI** : Je ne parle pas de la valeur faciale du ticket, je parle de la répartition.

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, mais c'est important. C'est un sujet de débat.

**M. BACHIRI** : On parle juste d'une répartition.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mais c'est vrai, Jean-Luc a raison, il faut regarder un peu les deux. Nous, on a une valeur faciale qui est plus importante.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

**M. HALLE** : Absolument, ce n'est pas la question d'un euro ou pas, mais il faut regarder les cinq euros. Quand on compare, on regarde les deux éléments, dans le cas présent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Au bout du compte, le SMTD met 5 euros et c'est quasiment ce que fait Douaisis Agglo : 60 % de 9, ça fait 5,4. On est finalement sur les mêmes dotations des collectivités vis-à-vis des agents.

**M. BACHIRI** : C'était juste une remarque.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est une remarque pertinente.

**M. BRUNEEL** : Sur le principe, je suis entièrement d'accord, il n'y a pas de souci là-dessus. Je mettrais simplement un bémol qui ne dépend pas du Syndicat mixte des transports, mais qui dépend de la loi : c'est concernant l'exonération des charges patronales sur la sécurité sociale, et ce que j'ai vécu dans le mandat précédent précise aussi que ce n'est jamais compensé à l'euro près, ce qui fait aussi un déficit de la sécurité sociale, puisque l'État ne prend jamais son engagement jusqu'au bout. Voilà, c'était un bémol, mais ça n'a rien à voir avec la décision qui est prise.

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, je n'ai peut-être pas tous les éléments, mais peut-être que Jean-Luc PASZEK pourra nous en dire plus. Effectivement, jusqu'à 10 euros, la participation patronale demeure exonérée des cotisations de sécurité sociale.

**M. PASZEK** : Oui. La valeur faciale du titre restaurant exonéré de cotisations sociales va jusqu'à au moins 11 euros, et la participation de l'employeur, pour aussi bénéficier de l'exonération, doit être comprise entre 50 et 60 %.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc tout est possible dans ces marges-là. OK, merci, Monsieur PASZEK.

Écoutez, dites-moi, une autre personne veut s'exprimer ?

**Mme TANCA** : Oui, je trouve que déjà 50 %, c'était un geste plutôt raisonnable. Après, pourquoi ne pas envisager 60 % l'année prochaine, mais là, ce qui est prévu au budget, c'est 50 %. L'idée est bonne, Karim, mais peut-être à prévoir pour l'année prochaine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce qu'il y en a d'autres qui souhaitent s'exprimer ?

Écoutez, le montant facial est à 10 euros, on maintient les 50 % sur 10 euros ? Bon, allez, mais on pourra remettre ça sur le tapis un de ces jours.

Pas d'autres remarques ? On passe au vote.

*Le Comité syndical procède au vote.*

*La revalorisation du titre restaurant est votée à l'unanimité.*

## **7. Don de matériel informatique à la Mission Locale jeunes du Douaisis**

**M. LE PRÉSIDENT** : Le 1.7, don de matériel informatique à la Mission Locale jeunes du Douaisis. Au SMTD, comme dans beaucoup de collectivités, à un moment donné, on a des ordinateurs ou des tours qui vieillissent un peu et on est amené à les changer. La Mission Locale nous a donc fait la demande (à

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE



nous de l'accepter maintenant) de pouvoir leur céder un certain nombre de matériels informatiques dont la liste vous est jointe en page suivante, à savoir :

- une tour ;
- une autre tour ;
- deux postes tout en un avec écran, processeur, disque dur, etc.

Lorsqu'on a du matériel, la pratique veut qu'on en propose déjà un peu à notre personnel s'ils ont des besoins particuliers et après, nous, on peut céder gracieusement ces matériels, donc on peut répondre favorablement à la Mission Locale qui pourrait récupérer ces matériels informatiques et puis les céder à des personnes qui sont non équipées (en situation précaire, bien évidemment), qui seront aussi accompagnées par la Mission Locale pour qu'elles puissent utiliser ces ordinateurs. C'est donc la proposition qui vous est faite.

La pratique, c'est que ce matériel est collecté, reconditionné et distribué via un collectif, le collectif Réseau action numérique, dont la Mission Locale fait d'ailleurs partie. On vous a donc donné la liste au verso. Y a-t-il des observations sur cette œuvre caritative que l'on compte faire vis-à-vis de la Mission Locale qui en fera bien évidemment bon usage ? Pas de remarques particulières ? On exclura peut-être du vote celles et ceux qui sont à la direction de la Mission Locale. Alors, il y a Monsieur HALLE, Monsieur FONTAINE, Monsieur BACHIRI et Madame TANCA que l'on exonérera du vote. Pas de remarques particulières ? On peut passer au vote ?

*Le Comité syndical procède au vote.*

*Le don de matériel informatique à la Mission Locale jeunes du Douaisis est voté à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : On pourra donc remettre très prochainement ces ordinateurs.

**M. HALLE** : Juste pour dire merci, bien entendu, et puis dire aussi que si, dans vos structures, vous avez du matériel informatique, soit des tours, soit des portables, on est preneurs. On est preneurs dans le cadre du collectif puisqu'après c'est redistribué à diverses associations et qu'il y a des groupes de travail qui sont faits pour former les gens qui sont éloignés du monde numérique. Et on leur attribue ensuite ces appareils pour 10 euros, je crois (aux dernières nouvelles, ça devait être ça, quasiment pour rien), mais ils ont une formation et un accompagnement avant qu'on leur attribue. Donc merci et, à ceux qui souhaiteront faire le même geste, on est preneurs.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'appel est lancé.

## **II. ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS**

### **1. Modification des fins de services pour les 24 et 31 décembre 2022**

**M. LE PRÉSIDENT** : Point suivant. En l'absence de Robert STRZELECKI, le point 2.1 (c'est traditionnel en cette période de fin d'année), la modification des fins de services pour les 24 et 31 décembre 2022. On vous a ciblé sur l'ensemble des lignes les petits décalages (ça se joue souvent en minutes) pour permettre à notre personnel de profiter un peu du réveillon.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces fins de services ? Et vous avez également les fins de services pour les lignes affrétées qui vous sont jointes également. Pas de commentaires particuliers ? On peut passer au vote ?

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

*Le Comité syndical procède au vote.*

*La modification des fins de services pour les 24 et 31 décembre 2022 est votée à l'unanimité.*

## **2. Fermeture exceptionnelle de l'agence commerciale Évéole place de Gaulle du 26 au 30 décembre 2022**

**M. LE PRÉSIDENT :** Dans le même ordre d'idée, ce serait de pouvoir fermer notre agence de Gaulle entre Noël et le Nouvel An où généralement on n'observe quasiment personne dans cette période-là. Ce qui vous est donc proposé, c'est qu'on puisse effectivement la fermer entre le 26 décembre et le 30 décembre. Pas d'autres observations ? On passe au vote ?

*Le Comité syndical procède au vote.*

*La fermeture exceptionnelle de l'agence commerciale Évéole place de Gaulle du 26 au 30 décembre 2022 est votée à l'unanimité.*

### **III. FINANCES**

#### **1. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023**

**M. LE PRÉSIDENT :** François CRESTA n'est pas là parce qu'il est malade lui aussi, alors je vais reprendre ses sujets. Le premier, assez classique, que vous vivez également dans vos communes, c'est l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 à hauteur du quart des budgets qui ont été votés en 2022, par chapitre. Ça vous est rappelé dans le tableau que vous avez. Je ne vais pas y revenir chapitre par chapitre, mais le principe est celui-là, que l'on soit en M14 (budget du SMTD) ou budget d'exploitation M43 – et également le budget annexe puisque maintenant, on a créé un budget M4 énergie. Pas de questions particulières ? On passe au vote.

*Le Comité syndical procède au vote.*

*L'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 sont votés à l'unanimité.*

#### **2. Admission en non-valeur des créances proposées par le trésorier**

**M. LE PRÉSIDENT :** Point 3.2, quelques admissions en non-valeur des créances proposées par le trésorier. Vous en avez toute une liste : c'est quasiment, à la très grande majorité, des impayés d'abonnements (maintenant, le problème est réglé parce que c'est gratuit, mais on a un certain nombre d'abonnements qui ont été impayés et qu'on n'a pas réussi à récupérer, tout au moins le trésorier) pour un montant global de 19,86 pour le budget principal et de 1 935 euros pour le budget annexe. Pas de commentaires particuliers ? On passe au vote.

*Le Comité syndical procède au vote.*

*L'admission en non-valeur des créances proposées par le trésorier est votée à l'unanimité*

#### **3. Liste des associations exonérées du versement mobilité**

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

**M. LE PRÉSIDENT** : Le point 3.3, là également, la liste des associations exonérées du versement mobilité. Je rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L2333-64 du CGCT, ne sont pas assujetties au versement mobilité les fondations et associations cumulativement reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est le caractère social.

On avait quelques fondations et associations dans ce domaine-là depuis quelques années : la fondation Partage et vie pour son établissement du centre local d'information et de coordination gérontologique de l'arrondissement de Douai, ainsi que quatre autres établissements qui vous sont cités de l'association des paralysés de France. Ils étaient exonérés tous les deux ans donc maintenant, il faut revoter pour qu'on puisse de nouveau les exonérer. Après analyse des éléments présentés par ces établissements, on a pu acter qu'ils sont toujours éligibles et on vous propose donc de reconduire cette exonération pour ces cinq établissements. Pas de commentaires particuliers ? On passe au vote.

*Le Comité syndical procède au vote.*

*La liste des associations exonérées du versement mobilité est votée à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, François CRESTA.

#### **IV. MOBILITÉS ACTIVES**

##### **1. Avenant à la convention de financement et de mise à disposition de la Maison du vélo**

**M. LE PRÉSIDENT** : Quatrième partie, mobilités actives, et je laisse la parole à Jean-Luc HALLE.

**M. HALLE** : Oui, Monsieur le Président. C'est un point tout simple qui concerne la Maison du vélo à la gare de Douai. Cette maison du vélo appartient à la ville de Douai qui le met à disposition du SMTD. Il y avait une convention qui datait de 2007 pour abriter à la fois le garage à vélos (106 places), pour abriter une agence Évéole (du temps où il y avait encore la non-gratuité des bus) et aussi un petit atelier pour l'association Droit d'velo.

Là, on modifie l'utilisation des lieux : puisqu'il n'y a plus d'agence, on va transformer cette partie en atelier de réparation. C'est-à-dire que les gens n'auront plus besoin de venir à Guesnain, d'autant plus que c'est à Douai, dans la couronne douaisienne qu'on a le plus de locataires de vélos, donc ils pourront aller faire leur entretien, ils seront convoqués pour leur entretien au garage à vélos de la gare. Et donc, toute la partie qui était consacrée à l'agence sera consacrée à un atelier de réparation et d'entretien des vélos, ce qui est quand même un beau progrès.

On pourra aussi délivrer – et Monsieur le Président y tenait, il est soulagé de savoir qu'on peut le faire – les badges pour l'accès aux garages à vélos gratuits, aujourd'hui aussi. Tout ça pourra se faire là, on change l'affectation d'une partie des bâtiments, donc on a rencontré la ville de Douai aussi pour la mise en sécurité (parce qu'on a été victime d'un certain nombre d'effractions) et on a une nouvelle proposition de la ville de Douai qui – je le dis, moi, en toute logique – nous dit « OK, on continue de vous le mettre à disposition, mais tous les frais d'entretien et tout ce qui est dû au vandalisme ou à la démolition accidentelle ou autres, c'est au SMTD de s'assurer ». Puisque nous sommes locataires à titre gratuit, on prend donc en charge via l'assurance l'entretien de ces bâtiments. La ville de Douai a mis aux normes sécurité : il y avait une sortie par l'arrière qui a été condamnée – la sortie existe, mais on ne peut plus rentrer (c'est par là que passaient souvent ceux qui venaient voler, les cambrioleurs qui venaient voler des éléments de vélo). Et donc, on a une nouvelle convention qui inclut le fait qu'aujourd'hui, c'est le

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Syndicat qui prend en charge la remise en état des locaux en cas de vandalisme (c'est précisé : de bris de glace, de tags, de dégradations) si jamais ça arrivait maintenant.

C'est tout à fait logique d'avoir cette charge sur notre budget, c'est notre assurance.

Voilà. Pendant que j'ai la parole, je vais peut-être donner un état rapidement, parce que je sais qu'à 20 heures, il y en a qui sont pressés et ils ont bien raison. On a aujourd'hui le service vélo qui continue à se développer : on est arrivé à trois salariés. Au début du mandat, il y avait un salarié et – je ne sais plus – quelques dizaines de vélos – je ne sais plus combien exactement.

**M. LE PRÉSIDENT** : 14.

**M. HALLE** : Aujourd'hui, on est trois salariés et je peux vous dire qu'ils ne chôment pas, parce que je peux vous dire qu'il y a les vélos à entretenir et puis il y a les nouveaux vélos qui arrivent régulièrement par 50 (il faut les monter, il faut les installer, il faut les régler).

On a réduit la liste d'attente : il y a encore une bonne quarantaine de personnes qui sont en attente. Il nous reste une quinzaine de vélos en réserve, mais il y a une cinquantaine de vélos qui vont arriver prochainement, donc peut-être que pour le début de l'année prochaine on sera à peu près à jour, mais on sait qu'au printemps ça redémarre, on a à nouveau des candidatures donc on va anticiper pour avoir de nouvelles commandes en 2023. Actuellement, on est arrivé à 435 vélos : on devrait être autour de 500 vélos à la fin de l'année prochaine. S'il faut plus, on mettra plus.

On a également des VTT. On avait commandé 20 VTT pour essayer : ça marche, puisqu'il n'en reste plus que deux. Il y en a 18 qui ont été loués. Vous vous souvenez, on l'avait présenté à la dernière réunion : les VTT n'avaient pas de garde-boue, ce qui avait fortement inquiété notre ami Lionel FONTAINE, le maire de Masny, puisqu'il est locataire. Pour l'instant il n'y en a pas, mais on a commandé des garde-boue à mettre sur les VTT. C'est vrai que ceux qui prennent le VTT, s'ils n'ont pas de garde-boue, ils vont se retrouver avec une grande ligne jaune dans le dos les jours de pluie, ça va les marquer. Il y aura des garde-boue sur les VTT.

Et il y aura également – ce n'est plus un projet, c'est en cours de réalisation – un atelier mobile qui, l'année prochaine, pourra aller dans les campagnes, mais aussi venir à Somain ou Aniche, partout sur le territoire, là où il y a des locataires, plutôt que de déranger les locataires à Guesnain ou même à Douai : on aura des permanences à Arleux, Aniche, Somain, Hornaing, sur diverses communes de façon à faciliter la tâche de nos locataires.

Je crois qu'on est sur le bon créneau pour aider les gens à faire du vélo. Ce n'est pas très cher étant donné que tout l'entretien est à notre charge, que ce sont des vélos de grande qualité. Et donc, il y avait ce point noir du déplacement à Guesnain pour l'entretien : il va être résolu déjà en partie avec l'aménagement de la Maison du vélo, et totalement avec l'atelier mobile dans le courant de l'année 2024 – 2023, pardon (2024, on sera à d'autres orientations, on verra à ce moment-là).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je note aussi que les collectivités commencent à louer des vélos.

**M. HALLE** : La ville de Douai.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est important. La ville de Douai qui vient de louer 26 vélos à assistance électrique, c'est assez remarquable.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

**M. HALLE** : Et ça a été livré.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ça a été livré. Je crois, de mémoire, que la ville d'Auby, à travers son CCAS, a ou va en recevoir.

**M. HALLE** : Va recevoir. Ça va arriver.

**M. LE PRÉSIDENT** : Cinq vélos également.

**M. HALLE** : L'agglomération aussi.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'agglomération également. On avait donc permis cette ouverture. Je rappelle qu'à partir de cinq, on a un tarif réduit puisque c'est 200 euros au lieu de 250 euros l'année. Là aussi, côté collectivités, ça commence à s'ouvrir. On l'a ouvert à des entreprises, mais ça a encore du mal à franchir le pas, même si certaines y réfléchissent.

Voilà, on va donc revenir à la délibération pour Jean-Luc sur la mise à disposition de la Maison du vélo. Y a-t-il des commentaires, des questions avant de passer au vote ? Pas d'observations ? On peut passer au vote ?

*Le Comité syndical procède au vote.*

*L'avenant à la convention de financement et de mise à disposition de la maison du vélo est voté à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ça va encore contribuer au développement du vélo sur le Douaisis.

## **V. USAGES PARTAGÉS, INTERMODALITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

### **1. Analyse multicritères des aires de covoiturage en réflexion**

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, on va passer au point 5. Je ne vais pas dire que les autres sujets sont mineurs aujourd'hui, mais ça fait partie des grands sujets d'actualité que va vous présenter Christophe CHARLES concernant le covoiturage.

Je fais juste une toute petite intro, parce que c'est Christophe qui va développer tout ça. C'est un enjeu important pour nous, pour notre territoire, pour nos habitants : aujourd'hui, nous n'avons pas une seule aire officielle de covoiturage sur le territoire du SMTD. Il y en a chez nos voisins, nous n'en avons pas une seule. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de covoiturage : il y a quelques aires sur des parkings de supermarchés, dans des communes, il y a l'hôpital. Il y a quelques citoyens, bien sûr, qui font du covoiturage, mais ce n'est pas du tout structuré. Il faut donc absolument qu'on s'engage là-dedans.

L'État, vous en avez peut-être entendu parler tout récemment, va aussi inciter, à travers différents financements, au covoiturage. J'ai appris tout récemment, peut-être comme vous, que sur l'A1, il allait y avoir normalement (c'est un projet qui est quasiment finalisé) une voie de covoiturage. Vous imaginez : un premier tronçon de trois kilomètres en amont de Seclin qui après devrait se développer si ça fonctionne bien. Ça mérite vraiment une expérimentation. Ce n'est pas gagné, mais au moins la démarche est engagée.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Et puis vous savez par ailleurs qu'avec le coût du carburant qui a explosé, il y a beaucoup de choses qui font qu'il faut absolument qu'au SMTD, on s'engage maintenant définitivement dans cette voie de covoiturage. Voilà, c'était pour cadrer un peu le sujet.

Je laisse la parole à Christophe CHARLES.

**M. CHARLES :** Le SMTD s'est penché sur huit propositions d'emplacement, d'implantation d'aires de covoiturage. Cependant, pour une dynamique et surtout pour de la rapidité et plus de facilité, deux aires pourraient voir le jour au premier semestre 2023.

Vous avez le détail, mais plus particulièrement pour celle de Pecquencourt (au niveau de l'A21, la station Total et l'institut d'Anchin), vous avez l'analyse avec les coûts (il y en aurait pour à peu près 350 000 euros), ainsi qu'à l'échangeur numéro 23, au niveau de la route de Tournai et du nouveau Leroy Merlin (là, il y a un coût qui serait plus faible, environ 100 000 euros. On serait aussi sur les deux agglos, Douais Agglo et sur la CCCO).

Après, il y a d'autres réflexions qui auront lieu courant 2023 pour une mise en place en 2024. Par contre, ce qui va être primordial dans cette belle opération, c'est surtout une bonne com auprès de nos partenaires, mais aussi et surtout de nos communes.

**M. LE PRÉSIDENT :** Voilà, je vais juste compléter. Il y a eu un certain nombre d'aires qui ont été identifiées, c'est également dans le PDU. On a travaillé un peu le sujet. On commence à dégrossir, on voit ce qui est également faisable et facilement faisable également, parce qu'on veut absolument qu'en 2023, comme l'a dit Christophe, on puisse créer les premières aires de covoiturage. Donc là, vous avez une première liste, mais elle est loin d'être exhaustive. Il va falloir continuer. Très prochainement, je vais essayer de voir Frédéric DELANNOY pour voir côté CCCO où on pourrait en faire d'autres.

Là, c'est à Pecquencourt. Pourquoi Pecquencourt ? Parce qu'il y a déjà du covoiturage dans l'aire qu'on envisage. C'est du terrain communal, donc c'est assez facile, il n'y a pas la problématique foncière, donc on peut y aller rapidement. Sachant que, quand on veut faire une aire de covoiturage, on veut la sécuriser (vidéoprotection), on veut également qu'il y ait un garage à vélos pour qu'il y ait de l'intermodalité sur nos aires de covoiturage. Et on essaie de les positionner aussi là où il y a des stations de bus pas trop loin pour encore une fois faciliter le covoiturage.

Donc là, Pecquencourt a été identifié. Je ne vais pas dire qu'il n'y a plus qu'à, mais c'est bien parti. Et pour Leroy Merlin, les discussions ont eu lieu avec la Direction de Leroy Merlin et là aussi ça semble très bien parti. Alors, là, ce sera évidemment beaucoup moins cher parce qu'on sera sur le parking de Leroy Merlin. Il faut simplement identifier, vidéoprotéger sans doute un secteur. On veut la vidéoprotection parce qu'évidemment on identifie assez facilement les aires de covoiturage et on ne voudrait pas que ces aires soient cambriolables (puisque on identifie bien que les gens sont partis un certain temps).

Alors voilà, on va continuer à réfléchir sur d'autres aires, je pense (j'ai parlé de la CCCO, mais ça, ça a été identifié). Une autre aire sans doute dans l'axe Douai-Arras (avec Lambres également de ce côté-là puisqu'il y a beaucoup de véhicules qui partent par là), peut-être au niveau de la clinique Saint-Amé (pour ceux qui voient) à la sortie de Douai. Il faut qu'on trouve quelque chose dans la zone de l'ermitage. Il faut qu'on trouve un terrain de ce côté-là pour que tous ceux qui habitent dans ce secteur puissent se diriger plus facilement sur la région d'Arras.

Là, pour le moment, on a ciblé l'A21, d'où Pecquencourt, d'où Leroy Merlin. Après, il y aura sans doute des zones rurales parce que c'est dans les zones rurales – on est dans une zone rurale à Monchecourt,

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

je ne sais pas si ce sera à Monchecourt ou une autre aire – qu'on a un peu moins de bus, et donc les gens sont plutôt incités à prendre leur véhicule. Et c'est aussi dans les aires rurales qu'il faudra envisager des aires de covoiturage. Pour le moment, on n'a pas encore trouvé, mais on va également voir dans ces zones rurales où on pourrait en implanter une ou deux. Ce serait important de le faire.

Voilà, donc nous sommes au début de la réflexion des aires de covoiturage. On vous a mis les critères qui nous permettent de prioriser une aire plutôt qu'une autre : comme je vous l'ai dit, on veut être à proximité de grandes routes où il y a beaucoup de fréquentation, on veut accéder facilement à l'aire de covoiturage, on veut qu'il y ait des bus pas trop loin, on veut des pistes cyclables pas trop loin. Et puis on veut aussi, si possible, une maîtrise foncière, c'est important. C'est ce qu'on vous a mis dans les différents critères qui nous ont conduits, finalement, à vous sélectionner ces quelques aires identifiées.

D'autres ont effectivement été évoquées : l'aire de Frais Marais, alors là, c'est un peu plus compliqué parce que la maîtrise foncière avec le PLU est plus difficile. Sur Cuincy, c'est tout à fait possible, mais il y a une voie d'expropriation donc ça prend toujours un peu de temps. L'aire de Flers, c'est la zone de Carrefour, très bien positionnée aussi. Mais à Carrefour, pour le moment, on envisage peut-être plus des parkings relais, parce que là aussi il faut qu'on distingue les parcs de covoiturage qui peuvent se trouver le long d'une rocade, et les parkings relais où là le bus arrive et les gens peuvent facilement monter (style la ligne 2 ou la ligne A).

Et puis une réflexion au niveau de l'hôpital de Douai puisque là, il y a tous ceux qui viennent de Cambrai, de l'Arleusis, de la région de Sin-le-Noble. On voit bien que l'hôpital aussi, de ce côté-là, l'aire de covoiturage, ce serait fortement intéressant pour aller directement sur la rocade qui n'est pas très loin (sur l'autoroute A21).

Voilà les premières réflexions qui sont menées. Vraiment, c'est l'objectif qu'on s'est fixé : c'est pouvoir vraiment, physiquement, en refaire au moins deux l'année prochaine, et c'est profiter aussi des subventions parce que, Christophe CHARLES l'a dit, les prix, c'est entre très peu (on dit 100 000 parce qu'il y a toujours un minimum d'aménagements) et 300 000 ou 350 000 si c'est une prairie aujourd'hui.

L'État va mettre normalement 50 millions d'euros sur la table et devrait confier ça au préfet qui devrait décider dans les trois mois qui viennent de ces aires à subventionner. Vous savez aussi que normalement, l'État va collaborer au financement des collectivités qui aideront au covoiturage : ce n'est pas pour le moment la priorité qu'on s'est fixée, ce qu'on veut d'abord, c'est créer des aires de covoiturage. Peut-être qu'après, dans un deuxième temps, on ira au-delà et inciter peut-être des concitoyens dans le covoiturage. Commençons par en faire, et on verra si elles sont déjà bien pratiquées. Et puis normalement, l'État doit normalement subventionner je ne sais à quelle hauteur des aires de covoiturage, donc il faut profiter de cette possibilité pour rapidement en créer.

Voilà, c'était pour vous donner un peu le contexte. Alors, ce n'est pas un vote particulier, mais j'ai souhaité, avec Christophe CHARLES, qu'on vous présente les orientations que l'on compte donner à nos aires de covoiturage. C'est un petit débat entre nous que je souhaite pour que vous puissiez vous exprimer sur l'intérêt, les positionnements de ces aires. Je vous laisse vous exprimer sur le sujet.

Pas de commentaires particuliers ?

**M. DE CESARE** : Je n'ai peut-être pas tout lu, mais c'est clôturer et sécuriser, c'est ça ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Tout à fait.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

**M. DE CESARE** : Parce que je prends l'exemple de l'aire de Pecquencourt, l'aire est déjà fréquentée par les poids lourds (c'est précisé sur le rapport).

**M. LE PRÉSIDENT** : Tout à fait, vous avez entièrement raison : on va sécuriser pour le vol, on l'a vu, mais également les entrées de ces aires parce qu'il ne s'agit pas de récupérer les gens du voyage par exemple ou des stationnements de poids lourds de ce côté-là. Il y aura donc les barrières nécessaires pour éviter que ce soit squatté par ce genre de véhicules.

**M. DE CESARE** : Donc ce sera forcément minimum 50 places, 40 places.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce sera au maximum 79. Pourquoi 79 ? C'est que la loi nous oblige, à partir de 80 (je ne dis pas que ce n'est pas bien, mais ça ferait des coûts supplémentaires vu l'urgence), à mettre des panneaux photovoltaïques sur toute l'aire, donc on a dit qu'on n'irait pas au-delà de 79 dans un premier temps. Et après, il faut au moins qu'il y ait une trentaine de places. On ne va pas faire une aire sécurisée, mettre 200 000 ou 300 000 euros tout ça pour dix places de stationnement. Pour nous, une vraie aire de covoiturage gérée par le SMTD (parce qu'après, on va gérer l'entretien, on va gérer cette aire), c'est entre 30 et 79.

Donc les clôtures, la vidéoprotection, le barriérage, la signalisation, le garage à vélos, sans doute des bornes électriques, parce que là aussi, des usagers viendront sans doute aussi en profiter pour recharger leur véhicule. C'est pour ça que même quand le parking existe quasiment, il y aura un minimum de frais.

**M. DE CESARE** : Et donc les poids lourds à Pecquencourt, ils n'ont plus leur place.

**M. LE PRÉSIDENT** : Non. À cet endroit-là, non. Mais à Pecquencourt, par contre, il y a des bus qui tournaient là-bas, donc là on va diviser l'aire pour que les bus puissent au moins faire demi-tour et repartir. Mais le but n'est pas de se faire squatter par les poids lourds.

**M. PIESSET** : Elles seront gratuites ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, elles seront gratuites, et on incitera pour que les personnes adhèrent puisque là aussi, c'est une adhésion gratuite à l'outil Pass Pass covoiturage qui est une plateforme gratuite qui est gérée par Hauts-de-France Mobilités (une antenne, si je simplifie, de la Région). On a déjà fait pas mal de publicité sur le Pass Pass covoiturage, ça a du mal à venir. Il y a des sociétés privées qui elles aussi gèrent aussi le covoiturage, mais on préfère orienter les gens sur cette plateforme gratuite gérée par la Région.

**M. LEROY** : Ça va être barriéré, mais il y aura un accès avec un badge, ou pas ? Comment ça va fonctionner pour les gens ? Il faudra s'inscrire ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce niveau de détail, on ne l'a pas encore vu. On n'avait pas prévu de faire un badge. Normalement, ces aires sont quand même en dehors des villes, donc il faut déjà y aller. On ne va pas garer son véhicule là pour aller voir les amis qui sont à un kilomètre de là. Peut-être, ce n'est pas exclu, mais aujourd'hui, on ne l'a pas imaginé puisque l'aire est gratuite. Mais bon, ça peut faire partie des réflexions.

**M. LEROY** : Vous parlez des gens du voyage, s'il n'y a pas de fermeture avec un accès.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y aura un portique, c'est le portique. Je sais bien qu'ils peuvent nous casser des portiques. Je sais, ils peuvent nous casser des barrières aussi, ils sont capables de tout,

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE



malheureusement, mais bon, il faut qu'on aille jusqu'au bout du raisonnement. Ça fait partie des questions qu'il faut se poser.

**M. BACHIRI** : En fait, celui de Leroy Merlin, je le connais bien puisque j'y travaille tous les jours, mais il s'est fait naturellement depuis quatre ou cinq ans, en fait. Les gens ont pris possession du parking naturellement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, voilà.

**M. BACHIRI** : C'est vrai que son emplacement est très prisé puisqu'en sortie d'autoroute ou en entrée, on peut aller soit vers Valenciennes, soit vers Lille. Effectivement, il est prisé. La seule question que je me pose, au moment où ça va être connu – je sais qu'Oriano est venu et qu'on a discuté avec le magasin sur l'idée –, c'est comment, à un moment donné, on va se retrouver avec des gens qui risquent de venir à un endroit. Tout à l'heure, vous expliquiez qu'on aura peut-être un portique ou quelque chose comme ça : sur un magasin, un parking privé comme celui-ci, ils ont déjà leurs barrières qui ferment naturellement à 20 heures 15. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'en mettre, à ce moment-là, pour le coup. Tout est sécurisé.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est au cas par cas.

**M. BACHIRI** : D'accord, OK.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le principe, c'est que ce soit sécurisé : si, en l'occurrence le parking de Leroy Merlin est déjà sécurisé, c'est bon.

**M. BACHIRI** : En fait, ce parking-là, l'endroit qui est réservé, qui a été retenu, c'est aussi l'endroit où tous les collègues de Leroy Merlin mettent leur véhicule. En fait, à partir de 5 heures 30 du matin, le magasin ouvre donc on voit qu'à partir de 6 heures 30 du matin, le parking commence à se remplir (toute la partie de gauche à l'entrée, ce sont beaucoup de gens qui vont vers Lille, Lens). C'est vrai que c'est hyper intéressant, mais il y a aussi d'autres personnes qui vont plus loin et qui vont aussi sur Boulanger et But. Ils mettent aussi leur véhicule là, donc je ne sais pas si on devrait s'arrêter à Leroy Merlin, parce que si demain on prend connaissance qu'il y a un endroit où on peut mettre le véhicule, est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à travailler avec ces trois entreprises qui sont là ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, peut-être.

**M. VAN MASSENHOVE** : Boulanger, on les a démarchés parce qu'on a du contact via le maire de Waziers : ils n'ont pas donné suite. Après, la question de la barrière, il n'est pas prévu qu'on mette une barrière sur le parking de Leroy Merlin : c'est juste avoir une identification, éventuellement une clôture pour bien identifier la parcelle, mais on ne va pas mettre de barrière, les gens auront accès librement.

Effectivement, on a connaissance que Leroy Merlin ouvre à 5 heures 30 et ferme à 20 heures 15, je crois, mais ça, on communiquera aux utilisateurs de l'aire de covoiturage ces horaires pour qu'il n'y ait pas de problème.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien sûr, qu'ils ne soient pas enfermés. Il y a sans doute beaucoup de points de détail encore à régler, ça, c'est clair. Mais déjà, c'étaient les implantations et les financements.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Voilà, sachez qu'on est toujours à la recherche d'aires pertinentes sur la CCCO et puis également entre Douai et Lambres. De ce côté-là aussi, il faut qu'on trouve un lieu, et également dans les zones rurales (je pense à l'Arleusis notamment).

Voilà, on vous a présenté un peu la stratégie que nous avons derrière ce grand sujet. Merci, Christophe.

## **VI. PLANIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ**

### **1. Présentation du bilan LOTI de la ligne A**

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, autre grand sujet, et je vais laisser la parole à Jessica TANCA qui va nous faire un bilan, ce qu'on appelle le bilan LOTI, de la ligne A. C'est d'ailleurs une obligation légale : il s'agit de faire un point après ces quelques années, après la réalisation de ce grand projet.

**Mme TANCA** : Merci. Bonsoir à tous. Effectivement, je vais vous présenter le bilan LOTI de la ligne A, tant attendu. Dans un premier temps, je vais vous expliquer en quelques mots pourquoi on fait ce bilan LOTI. Ensuite, on fera un petit rappel historique du projet avec le bilan, ses impacts. Et nous terminerons par une synthèse avec quelques photos qui vous remémoreront certaines choses.

Il faut savoir que tous les projets structurants de transport qui sont réalisés avec le concours des financements publics doivent faire l'objet d'un bilan des effets socioéconomiques *a posteriori*, soit après la mise en place du projet, ce qui a été le cas pour la ligne A.

L'objectif du bilan LOTI a été de rechercher les facteurs explicatifs de l'évolution de la situation socioéconomique donc en fait, on a tenu compte de la population, du nombre d'emplois, des habitudes de déplacement et des transports dans l'environnement du projet de transport. Ensuite, on a comparé ces prévisions. On s'est basé sur les dossiers d'enquêtes publiques et on a comparé avec la situation réelle. Et ensuite, on va vous expliquer les éventuels écarts entre les effets attendus et les effets constatés.

Il faut savoir que le bilan LOTI a démarré en 2021. Le contexte sanitaire n'a pas facilité les choses et donc nous avons fait appel au bureau d'études Egis qui a nécessité la mise en place d'une méthodologie spécifique pour corriger les résultats dus à cet impact de la COVID-19.

À savoir que de nombreuses réunions ont eu lieu avec des partenaires à travers les comités techniques et de pilotage.

Un petit rappel sur cette ligne A : vous avez Matthieu qui vous présente la première phase qui était de douze kilomètres de la ligne A qui allait de Douai, du lycée Edmond Labbé, jusqu'à Guesnain, l'arrêt Bougival. Ça a été une mise en service qui a eu lieu en février 2010. Donc ça, c'est notre premier tronçon qui avait démarré au niveau des travaux en 2007. Et vous avez en rouge la deuxième phase de l'extension de la ligne A qui a été mise en service pour une partie en 2015, une autre en 2016.

On l'a donc faite en deux temps : vous aviez vers l'Ouest une petite extension d'un kilomètre qui va de l'arrêt du lycée Edmond Labbé jusqu'à la station de Lattre de Tassigny. Celle-ci a donc été mise en service en avril 2015.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Ensuite, vers l'Est, nous avons fait une extension de neuf kilomètres qui a relié la station Bougival à Guesnain avec la station Azincourt située à Aniche. Cette mise en service a eu lieu en septembre 2016. Cette seconde phase d'extension de la ligne A s'est traduite par la desserte de cinq communes supplémentaires et a donc permis l'aménagement de seize nouvelles stations BHNS. Elle a également été l'occasion de supprimer la rupture de charge au niveau de Guesnain puisqu'à Bougival, précédemment, il fallait prendre une correspondance. Grâce à cette extension, il n'y a plus cette correspondance.

Le projet prévu initialement a dû être modifié : en effet, cette ligne a été réfléchie et créée pour atteindre les objectifs d'accroissement sensibles de la part de marché des transports publics et pour réduire le trafic automobile. C'étaient les éléments qui ressortaient au niveau du PDU, du plan de déplacement urbain de 2002, et qui avaient acté la nécessité de réaliser quatre lignes de transport en commun en site propre (le TCSP) à l'échelle du Douaisis (c'est ce qui vous est projeté).

Concernant le choix du matériel roulant qui a tant fait polémique, le dossier d'enquête publique de la réalisation de TCSP entre Guesnain et Douai précisait que l'appel d'offres pour le choix du matériel roulant était en cours. Cependant, il était précisé que les principes caractéristiques du véhicule édictés dans le cahier des charges de l'appel d'offres mentionnaient que le véhicule devait :

- être articulé ;
- de type tramway ;
- sur pneus à guidage magnétique ;
- que les portes devaient être bilatérales, donc de chaque côté du véhicule ;
- au moins trois portes devaient équiper le véhicule ;
- l'appel à projets précisait également que les équipements liés à l'information des voyageurs devaient être mentionnés.

Initialement présenté comme un projet de tramway à guidage magnétique, il s'est transformé en ligne BHNS (bus à haut niveau de service), tout simplement parce que ce projet a été confronté à de nombreuses difficultés telles que des problématiques d'homologation du guidage magnétique et également à un manque de fiabilité du matériel roulant.

La frise qui vous est présentée et projetée (vous l'avez également sur des supports papier) fait un rappel des dates et des événements marquants. En 2004, vous avez l'adoption du plan de déplacement urbain, le PDU, où on a fait un rappel des quatre lignes de TCSP qui avaient été actées.

En 2007, les travaux du premier tronçon avaient débuté avec le système de guidage magnétique. En 2010, une mise en service du premier tronçon de la ligne A en site propre, mais conduite de façon manuelle en raison du logiciel dédié au guidage qui n'était pas finalisé et homologué par l'État. Toutefois, nous avons eu l'homologation routière et nous avons donc pu circuler en mode bus.

De 2010 à 2015, on a rencontré de nombreuses pannes et donc les véhicules qui étaient des véhicules Philéas généraient à chaque fois des retards sur nos lignes et une insatisfaction, du coup, de notre clientèle. C'est pourquoi, en 2013, le SMTD a décidé de remplacer ces véhicules, les Philéas, par des

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

bus BHNS (bus à haut niveau de service) et par la même occasion d'engager une procédure judiciaire vis-à-vis d'APTS pour le défaut de fiabilité au niveau de ses véhicules.

En 2015, les bus à haut niveau de service ont été mis en circulation et en janvier 2019 un accord a été signé avec le constructeur APTS afin de clore définitivement le dossier du tram.

J'aime bien cette frise, parce que je trouve qu'elle fait vraiment une synthèse du vécu de la ligne A.

Comme mentionné en introduction, le bilan a pour but de comparer ce qui existait précédemment et ce qui a été mis en place. Ce qui vous est présenté, c'est le trajet de l'ancienne ligne 1 qui assurait la liaison entre Aniche, Nation et Douai. Il avait été constaté que cette ligne était confrontée à des difficultés importantes de circulation qui retardaient de manière conséquente les bus.

Vous avez des petites étoiles jaunes qui ciblent les lieux qui nous posaient problème : les problèmes qui étaient rencontrés, c'était surtout au niveau des heures de pointe à proximité, souvent, des carrefours à feux puisque les bus de la ligne 1 devaient attendre plusieurs cycles de feux avant de pouvoir circuler. Et puis aux abords des établissements scolaires également, aux entrées et sorties d'écoles, il y avait de forts ralentissements et du coup ça générait parfois du retard.

Toutes ces difficultés entraînaient donc une augmentation du temps de parcours, notamment au niveau des heures de pointe et du coup, par la même occasion, un mécontentement au niveau des clients.

Aujourd'hui, puisqu'on compare ce qu'il y avait avant et aujourd'hui, la ligne A a été l'occasion d'améliorer de façon importante l'offre de services offerte aux usagers, comme le démontre la comparaison de plusieurs indicateurs d'exploitation.

On vous a détaillé, par rapport au premier constat, l'amplitude horaire qui tient compte du premier et du dernier départ de nos bus : on peut constater que l'amplitude horaire de la ligne A est équivalente à celle de l'ancienne ligne 1. Elle est toutefois légèrement inférieure à ce qui était prévu dans les dossiers d'enquêtes publiques. Cependant, on peut quand même constater qu'elle reste importante puisqu'elle a une amplitude horaire de 15 heures et qu'elle s'étend quand même de 5 heures 30 à 20 heures 30 pour le dernier départ.

Le second constat s'est porté sur les fréquences de passage : ces fréquences de passage sont conformes, voire supérieures à ce qui était prévu dans les dossiers d'enquêtes publiques, notamment sur le tronçon Douai-Guesnain en heures creuses. Il reste cependant un bémol pour le tronçon Douai-Aniche aux heures creuses puisque plusieurs BHNS arrêtent leur trajet au niveau de la station Bougival à Guesnain, ce qui impacte la fréquence de passage qui passe alors à 24 minutes, ce qui est au-delà de ce qui était projeté et espéré au niveau des enquêtes publiques.

À noter que cette remarque avait été soulevée lors des COPIL et qu'on avait des élus situés sur Cœur d'Ostrevent qui avaient fait la remarque qu'ils souhaitaient avoir des lignes plus régulières et que le bus puisse faire Aniche-Douai pour chaque fréquence.

Une comparaison a également été faite en se basant sur le nombre de courses effectuées avant et après cette ligne : on peut donc constater que les usagers de la ligne A bénéficient d'un niveau de desserte

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

beaucoup plus important dans le sens Aniche-Douai, donc le nombre de courses passe ainsi de 52 à 84 courses. Et dans le sens Douai-Aniche, l'augmentation est encore plus forte puisqu'on passe de 48 courses par jour à 84 courses. Sur ces 84 courses, 51 font Aniche-Douai, contre 43 précédemment avec l'ancienne ligne 1. Il y a donc une très nette amélioration.

En tenant compte de ces éléments, il n'est donc pas étonnant de constater que le nombre de voyageurs est passé d'une moyenne de 1 500 voyageurs par jour avec la ligne 1 à 10 000 voyageurs par jour via la ligne A.

De plus, les travaux de voirie permettent aujourd'hui de gagner en efficacité. Pour rappel, des aménagements en site propre quasi continus entre Douai et Aniche permettent de garantir les horaires de passage de la ligne A (c'est ce que notre clientèle recherche).

Idem pour les systèmes de priorité au niveau des carrefours à feux qui ont permis de fiabiliser la ligne A, ce qui se traduit aujourd'hui par un respect des horaires supérieurs à 97 % et par la suppression de l'ensemble des points noirs de l'ancienne ligne 1 identifiée dans le dossier d'enquête publique (c'était la *slide 7* qui vous avait été présentée avec les petites étoiles jaunes).

La mise en place de cette ligne A a permis d'améliorer le confort des usagers également, aussi bien avec l'aménagement et la mise en accessibilité des stations qu'avec l'information aux voyageurs en temps réel. Il ne faut pas oublier également les abris couverts.

L'amélioration a également eu lieu dans les bus puisque les usagers bénéficient désormais d'un niveau de confort optimal avec les bus à haut niveau de service qui offrent plus de capacités, plus de confort, plus d'informations et un design propre à tous les bus de la ligne A qui sont facilement, du coup, identifiables par les usagers.

Au niveau de la création de la ligne A, elle a eu également des impacts sur la qualité et la sécurité des cheminements piétons et je pense que toutes les communes qui voient leur commune traversée par la ligne A peuvent s'en rendre compte. Il y a eu la réduction des stationnements gênants sur les trottoirs pour enfin laisser place aux piétons, avec la création de plusieurs poches de stationnement qui ont été réalisées. On a également modernisé l'éclairage public et il y a eu énormément de gros travaux au niveau des enfouissements de réseaux.

Cette ligne a donc permis également d'aménager plusieurs itinéraires cyclables. Tous les aménagements cyclables qui étaient programmés ont été réalisés donc vous avez un tableau récapitulatif : seuls deux lieux ont été aménagés différemment, parce qu'en fait, on a tenu compte de l'emprise foncière.

Vous avez donc plusieurs photos en exemple. Au niveau de l'aménagement, on a les communes d'Aniche, d'Auberchicourt et de Douai qui sont représentées. Il y en a beaucoup d'autres, mais il fallait vraiment faire des choix. Tenant compte de la réalité du terrain, comme je vous disais, la continuité de ces aménagements n'a pas pu se faire puisqu'on n'avait pas toute l'emprise foncière. Donc le SMTD qui était conscient de cette problématique a fait le choix de privilégier deux leviers pour améliorer les déplacements des deux roues dans l'environnement du BHNS.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Le premier levier a été de favoriser l'intermodalité vélo-bus et on a encore eu l'occasion d'en discuter tout à l'heure avec l'implantation d'abris à vélos sécurisés. On vous a donc mis la photo des abris de Masny et de Douai. Pour rappel, c'est également un service gratuit.

Et le second levier consiste à s'appuyer sur les itinéraires cyclables parallèles à la voie de BHNS, ce qui permet de proposer des itinéraires cyclables sûrs et continus. Ce travail a notamment été mené dans le cadre du schéma directeur mode doux qui a identifié comme itinéraire vélo alternatif à l'axe du BHNS le chemin des Galibots. Là, on a un exemple avec Aniche-Guesnain : le trajet cyclable via la départementale 645 fait 6,6 km et si on emprunte le chemin des Galibots qui est sécurisé (à part croiser des piétons, on ne sera pas gênés par les véhicules), c'est un chemin qui fait 9,4 km. En empruntant ce chemin, les cyclistes peuvent aller jusqu'à Guesnain en toute sécurité et régulièrement, je peux croiser des familles avec des enfants qui empruntent ce chemin sécurisé et profiter avec la famille.

La création de la ligne A a également eu des impacts sur le trafic routier, donc pour mesurer l'évolution du trafic le long de la ligne A de BHNS et mener des analyses quantitatives et qualitatives des impacts de ce projet, deux types d'enquêtes ont été menées dans le cadre de l'étude du bilan LOTI de la ligne A. Dans un premier temps, une campagne de comptage routier et, dans un second temps, une enquête usagers réalisée au sein de la ligne A.

Dans le cadre de la mission des comptages routiers, dix postes de comptage automatique ont été réalisés durant une semaine afin de mesurer l'ensemble des trafics sur ces différents points de comptage. Pour rappel, je vous ai dit tout à l'heure qu'on avait dû tenir compte de la période COVID : cette période de comptage a eu lieu du 13 au 19 février 2021, donc c'était avant la période de confinement qui avait été imposée, mais par contre, on devait tenir compte du couvre-feu, et ce couvre-feu était à 18 heures. On avait également la période de télétravail, téléscolaire (si on peut dire ça comme ça) une semaine sur deux. Voilà, on a vraiment essayé de tenir compte de ces éléments pour mettre à jour nos données.

Donc la localisation de ces postes de comptage, elle s'appuyait sur les comptages qui avaient déjà été organisés dans le cadre des enquêtes publiques pour comparer réellement l'évolution du trafic. La localisation des postes de comptage 2021 est donc identique à la campagne qui avait été réalisée dans le cadre des enquêtes publiques.

On vous présente plusieurs cartes qui vous mentionnent le positionnement des postes de comptage et on peut observer ainsi une baisse générale du trafic routier de près de 21 % sur l'axe du BHNS de la ligne A. Les diminutions les plus fortes du trafic routier sont observées sur le secteur de Douai, au niveau du pont d'Esquerchin et de la porte de Valenciennes (ce sont les postes 1 et 2). On remarque également une baisse des trafics au niveau de la côte de Lewarde pour le poste 4 et à Auberchicourt à proximité de la station Les Poètes pour le poste 7.

Plusieurs facteurs explicatifs ont été identifiés. On a essayé de vous expliquer au mieux cette baisse générale du trafic routier sur l'axe du BHNS et on a donc tenu compte de la période du couvre-feu, du télétravail et du téléscolaire. On a tenu compte également du report d'itinéraire des automobilistes puisqu'ils utilisent des itinéraires de *shunt*. On peut le remarquer au niveau de Lewarde : ils utilisent la route de Roucourt au niveau du poste 5 et également au niveau de la commune d'Aniche ; les usagers

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

utilisent régulièrement la rue Patoux au niveau du poste 10. Et donc la baisse du trafic sur la voie de BHNS peut être expliquée par le fait que les véhicules empruntent d'autres routes.

On a également tenu compte du contexte socioéconomique puisqu'entre 2011 et 2016, les communes traversées par la ligne A connaissent presque toutes une baisse du nombre d'emplois qui allait de 3 à 13 % en fonction des communes.

Et puis il ne faut pas oublier que s'il y a moins d'utilisateurs, s'il y a moins d'automobilistes sur cette ligne A, c'est tout simplement qu'il y a une amélioration et une attractivité de la ligne, et il y a donc un report modal des automobilistes vers cette ligne structurante de transport collectif. Le bureau d'études Egis a ainsi estimé que 15 % de la diminution des trafics routiers le long de l'axe BHNS étaient ainsi imputables à un changement de comportement des automobilistes qui utilisent désormais davantage la ligne A pour se déplacer sur l'axe du BHNS.

Cette amélioration de l'attractivité de la ligne A a été confortée par une enquête usagers réalisée dans le cadre de la mission au sein des BHNS de la ligne A. En complément des comptages routiers, le bureau d'études a mené une enquête usagers sur différents points stratégiques de la ligne A. Il y a eu des enquêtes au niveau de la gare de Douai, de la place de Gaulle à Douai. On a également mené des enquêtes auprès des usagers au niveau de la station Commerces à Masny et sur la commune d'Aniche aux arrêts Église et Azincourt.

Ces enquêtes ont été menées sur la base d'un rapide questionnaire destiné à recueillir l'avis des usagers (le but n'était pas de les retarder) sur plusieurs critères, mais également à obtenir des indications sur leurs habitudes de déplacement et de fréquence de cette ligne. Ce questionnaire portait ainsi sur la fréquence des déplacements, le motif de déplacement domicile-école-travail ou dans le cadre des achats (puisque l'on était à l'arrêt Commerces, il y avait beaucoup de personnes qui se déplaçaient pour faire leurs courses). Et ce questionnaire portait également sur l'attractivité et la performance de la ligne A.

Au total, ce sont plus de 150 personnes qui ont ainsi été interrogées. Ce qu'il en ressort, c'est que près de 80 % des personnes interrogées utilisent la ligne A quasiment quotidiennement. Plus de la moitié des enquêtés empruntaient déjà la ligne 1 avant d'emprunter la ligne du BHNS et donc eux sont en mesure de comparer les niveaux de performance avant et après la mise en place de la ligne A. Et plus de la moitié des usagers interrogés utilisent la ligne A pour gagner en rapidité sur leur trajet.

Par ailleurs, un tiers des usagers estiment que les horaires et les fréquences sont adaptés à leurs besoins, donc ces différentes enquêtes témoignent de l'attractivité et de l'efficacité aujourd'hui de la ligne A du BHNS.

Nous passons au point financier. L'analyse financière se base sur les montants estimés dans les enquêtes publiques du projet de la ligne A et sur les montants réels basés sur les factures et donc sur les marchés liés à ce projet. Je vous rappelle, c'est l'analyse financière de la phase 1 et de la phase 2, donc l'intégralité de la ligne A.

Ainsi, cette analyse financière fait ressortir les points suivants : un surcoût total de près de 8 % du projet entre les estimations et les montants réellement acquittés. Plusieurs facteurs expliquent ce surcoût : le

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

double achat de matériel roulant puisque face aux problèmes de fiabilité des véhicules Philéas, le SMTD a décidé de remplacer les véhicules par des bus BHNS.

Il s'explique également par le premier choix qui a engendré de nouveaux travaux d'infrastructure non prévus initialement puisqu'on a dû modifier, pour rappel, le positionnement de certaines stations : puisque l'implantation était centrale, il nous a fallu refaire des implantations latérales au niveau des stations.

Et les problèmes d'homologation du logiciel de guidage des Philéas ont engendré des frais connexes, des frais supplémentaires tels que des frais d'études, des participations aux coûts supplémentaires de développement du logiciel de guidage, etc.

49 % du projet a été financé sur fonds propres du SMTD, contre 61 % initialement prévus dans les enquêtes publiques. À noter que les subventions perçues et la participation financière des partenaires et des communes suite aux différents travaux réalisés ont été plus importantes que prévu. Initialement, dans les dossiers d'enquêtes publiques, on avait quand même une comparaison avec une nette évolution puisqu'on a +36,2 millions d'euros. On constate donc que le coût réel des travaux pour la totalité de la ligne A a été de 241 525 627 euros.

Pour conclure, le projet de transformation de l'ancienne ligne 1 en ligne A BHNS a été soumis à de nombreux aléas qui ont généré une image négative de ce projet due au problème de phasage puisque le projet s'est fait en deux tranches : ça a créé une rupture de charge au niveau de Guesnain à Bougival.

La modification du projet initial puisqu'initialement c'était un tramway à guidage magnétique et qu'on a basculé sur le BHNS, donc on a vraiment eu une image très négative. Un manque de fiabilité au niveau du matériel roulant Philéas qui a généré des retards fréquents et qui a impacté la satisfaction des usagers puisqu'il y avait le non-respect des horaires et des fréquences de passages qui a impacté l'image du SMTD.

Cependant, cette mise en service de la ligne A a eu des effets plus que positifs puisque, pour rappel, et ça vous a été présenté lors de cette présentation, on a eu :

- l'aménagement de cheminements piétons qui ont été améliorés et sécurisés ;
- l'aménagement cyclable qui a été créé et réalisé, voire amélioré ;
- des aménagements de voirie réalisés et financés dans le cadre de la ligne A qui profitent aujourd'hui aux autres lignes de bus et qui profiteront à la prochaine ligne B (la ligne 2 qui sera la future ligne B) ;
- un report modal de la voiture vers les transports en commun est observé le long de l'axe BHNS, pour rappel de l'ordre de 15 %, ce qui se traduit par une baisse des trafics routiers sur l'axe de la ligne A ;
- du coup, ça se matérialise par une baisse des nuisances sonores, par la réduction de la pollution et une amélioration générale du cadre de vie : moins on a de véhicules et mieux va l'écologie.

La ligne A est aujourd'hui performante, sûre, fiable et attractive. Elle constitue ainsi la ligne structurante du réseau Évéole. Pour ce dernier point, il est à noter que la mise en place de la gratuité totale du réseau

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE



Évéole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été l'occasion d'accroître encore davantage l'activité de cette ligne avec notamment une hausse de fréquentation de plus de 50 %.

En plus de ces impacts quantitatifs du bilan LOTI de la ligne A, il est important de rappeler que ce projet a été l'occasion de mener un important travail dans le traitement et la requalification des espaces publics, et rien de mieux que de comparer des photos avant/après qui parlent d'elles-mêmes : on a donc la gare de Douai, l'avant/après. On a tendance à oublier ce qu'il y avait précédemment et je trouve que ces photos sont vraiment très agréables. On a même l'impression que le bâtiment a été refait. Ensuite, on a le parvis de la gare de Douai également qui est très apprécié.

Le boulevard de la République : là, vous avez l'image du site propre, donc on peut voir l'aménagement qualitatif des espaces paysagers au niveau du boulevard de la République à Douai.

Sur Aniche, on a retiré cette verrue et ça a été transformé en parking en centre-ville. Au niveau de la commune de Lewarde, on a vraiment un bel espace vert et la qualité des cheminements piétons a été largement améliorée.

Et je vous ai gardé la meilleure pour la fin, même si le maire de Masny n'est pas là : on peut regarder l'arrêt Commerces. Cette première photo montre cette voirie non sécurisée (on voit même un véhicule en travers), la piste cyclable est inexistante, les trottoirs d'un côté, mais pas de l'autre. Et vous voyez l'après, la seconde photo, là où on distingue bien que chaque usager a sa place. Donc on a vraiment un espace véhicules, le site propre de notre bus. On a également nos espaces cyclables et surtout les piétons qui retrouvent une place sécurisée au niveau de la commune de Masny.

Merci de votre attention. Avant de rendre la parole, de vous laisser la parole si vous avez des questions, je tenais à remercier tous les services du SMTD et plus particulièrement Matthieu CARPENTIER qui m'a aidée dans la présentation. Un gros travail a été fait. Même si on s'appuyait sur un bureau d'études, il a fallu ressortir toutes les archives et tous les dossiers puisque, comme vous le savez, je n'étais pas là précédemment, donc il faut s'appropriier le dossier. J'espère avoir été la plus claire possible et, en tout cas, j'espère ne pas vous avoir bourré le crâne avec plein d'informations. Le but était de faire court puisqu'il y a un super match de foot après, et que vous soyez intéressés jusqu'au bout, et j'espère avoir tenu le chrono. Je vous laisse la parole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Jessica, pour cette très belle présentation. Il n'est pas simple de revenir sur ce grand projet d'ex-tram qui a fait couler beaucoup d'encre pendant de nombreuses années, mais il était important qu'on puisse vous faire une synthèse, un peu, de ce qu'il y avait avant, de ce qu'il s'est passé.

Effectivement, il y a eu un certain nombre de déboires sur ce projet-là, mais aussi de belles réussites. Je vous donne un chiffre, j'avais le chiffre ce matin : depuis le début d'année, 3 127 000 voyageurs. Onze mois, 3 127 000 voyageurs rien que sur la ligne A, c'est quand même considérable. On va peut-être arriver à 3,2 millions ou 3,3 millions d'ici Noël.

Évidemment la gratuité a fait son effet, mais c'est aussi parce qu'on a une structure qui a été conçue sur cette voie dédiée de TCSP qui a permis d'arriver à ce résultat-là. Et effectivement, Jessica l'a dit très justement, la ligne 2 qui utilise déjà en partie sur le centre-ville de Douai cette voie TCSP qui facilite également le transport de nombreux voyageurs : il y en a également plus de deux millions cette année sur la ligne 2.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Voilà, je ne vais pas revenir sur le débat parce que tout a été très bien présenté. Par contre, à vous de vous exprimer sur cette présentation de ce bilan LOTI, comme on l'appelle.

**M. LEROY** : Une question toute simple qui m'a été remontée par les usagers : vous parliez de confort des usagers et il y a eu une campagne publicitaire là-dessus. Vous parliez des trottinettes et des poussettes. Chacun a le droit de plier sa poussette. On m'a posé la question : est-ce que les enfants peuvent rester dans les poussettes pour monter dans le bus ? Et que fait-on lorsqu'il y a des doubles poussettes avec des difficultés pour les plier ? C'est simplement pour que je fasse un retour aux usagers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Là, ça n'a aucun rapport avec le bilan LOTI, on parle du confort : évidemment, avec la gratuité, il y a beaucoup plus de monde qui monte dans les bus, donc les gens nous disent que c'était mieux avant, mais il n'y avait personne. Sauf que le but, c'est d'avoir du monde dans nos bus.

C'est vrai qu'on a lancé cette campagne un peu humoristique pour essayer de frapper l'intellect de nos citoyens sur la propreté qu'il faut respecter dans les bus, sur la civilité et notamment effectivement sur les poussettes. C'est vrai que l'on conseille vivement à chaque fois que possible de pouvoir replier une poussette, justement pour permettre d'avoir plus de confort dans nos bus.

Après, effectivement, il y a la problématique des poussettes doubles. Heureusement, il y en a très peu, mais ça arrive et donc on n'a pas de solution particulière. On sait bien que celles-là sont difficilement repliables donc je ne peux pas vous dire repliez-les. On le sait, ça fait partie des problématiques.

Les enfants doivent-ils rester dans les poussettes ? C'est sûr que si l'enfant est tout petit tout petit, on va le laisser. Je crois qu'il faut revenir au bon sens. Si on peut se permettre, si l'enfant – je ne sais pas, il y a peut-être des enfants qui ont cinq ou six ans et qui sont parfois dans des poussettes – peut-être que l'enfant, pendant dix minutes, il peut sortir pour qu'on puisse replier la poussette (et s'il y a du monde dans le bus, encore une fois. S'il y a de la place, ce n'est pas un souci).

Gardons un peu de bon sens, mais c'était surtout pour alerter quelques citoyens qui parfois abusent et qui vont forcer le passage avec des poussettes ou des trottinettes alors qu'ils pourraient plus simplement les plier et permettre aux autres citoyens d'être assis un peu plus confortablement. Mais on ne va pas aller jusqu'à des interdictions de monter avec des poussettes doubles, bien évidemment.

**M. BRUNEEL** : Je trouve que ce rapport est intéressant. C'est aussi un retour en arrière pour ceux qui l'ont vécu et, effectivement, on a vu ce passage, ça a permis aussi à certaines villes – je parle de la ville de Lewarde – de prévoir un aménagement de la commune puisque nous, on avait très peu de trottoirs (donc on est en site partagé, on n'est pas en site propre), ce qui nous a permis effectivement d'avoir des améliorations concernant la sécurité piétonne à ce niveau-là.

Après, Madame TANCA a signalé qu'effectivement, sur la ligne qui a continué de Bougival à Aniche, la fréquentation n'est pas la même en termes d'horaires. Alors, la question a été posée et je repose la question ici : est-ce qu'effectivement, il va y avoir une fréquentation semblable à celle de Douai, donc toutes les dix à douze minutes jusqu'à Aniche, ou est-ce qu'on reste comme ça, puisque vous dites vous-même, Monsieur le Président, qu'il y a une fréquentation beaucoup plus importante ? Et je pense que c'est aussi intéressant de ne pas pénaliser les citoyens d'Aniche à Lewarde qui peuvent bénéficier aussi de la même fréquentation. Ça, c'est la première chose.

Et la deuxième chose, moi, ce qui m'interroge aussi, ce sont les arrêts de bus pour les lycéens et les collégiens qui ne sont pas forcément dans les arrêts de bus que prennent tous les citoyens. Je prends par exemple Lewarde, ceux qui vont sur Somain ou Arleux, etc., il n'y a pas d'abri, il n'y a rien : est-ce

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

qu'il n'y a pas une possibilité que les bus qui prennent les lycéens les prennent aussi là où il y a les stations de bus pour l'ensemble des citoyens ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, sur la première question, Jessica nous avait déjà sollicités pour étudier ça. Techniquement, tout est toujours possible. C'est évident, la ligne existe (je simplifie), ce n'est qu'un problème financier. Donner un ordre de grandeur, et Monsieur DEFOORT me contredira si je suis très loin, de mémoire, c'est un peu plus de 500 000 euros par an, donc ce n'est pas une peccadille : si on veut vraiment, et dans le même rythme que ce qu'il y a avant Bougival, c'est 562 000 par an, donc c'est vrai que ce n'est pas donné. Je ne dis pas qu'on ne le fera pas, mais aujourd'hui, 562 000 par an, ce n'est quand même pas donné.

En heures de pointe, on a là une belle fréquence. En fait, c'est surtout en heures creuses qu'on a moins de fréquence effectivement pour desservir Aniche et le reste. Voilà, pour le moment, c'est vrai qu'on l'a mis un peu en veille. Vu les montants élevés, il faut d'abord absorber la gratuité, voir un peu ce que ça va donner. On étudie d'autres extensions sur des zones d'activité, on fait des efforts sur l'accessibilité. À un moment donné, l'argent est ce qu'il est et – je ne dis pas que ce serait du gaspillage, loin de là, puisque ça servirait bien évidemment le citoyen, mais il faut le relativiser avec le montant quand même élevé de cette fréquence un peu intensifiée.

Et concernant les élèves qui n'ont pas les mêmes arrêts que les stations. Ça, j'avoue que je ne sais pas si quelqu'un y a déjà réfléchi, mais ça n'empêche pas d'y réfléchir. Je ne sais pas si Monsieur DEFOORT peut apporter une réponse particulière sur la possibilité ou non de positionner les arrêts sur ces arrêts de bus.

**M. DEFOORT** : En fait, c'est sur l'ensemble du tracé, dans la mesure où effectivement, si l'arrêt est en site partagé, l'arrêt peut effectivement être commun. Par contre, dès qu'on est en site propre, les cars scolaires ne sont pas dans la voie TCSP.

**M. BRUNEEL** : D'accord, donc Lewarde, c'est possible.

**M. DEFOORT** : Sur les endroits où on est en site partagé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc Lewarde pourrait être privilégié. C'est une bonne remarque, bien sûr : pourquoi ne pas faire coïncider les deux et permettre à nos jeunes d'être abrités ? On pourra regarder au cas par cas, selon effectivement que les zones sont dédiées ou pas.

**Mme TANCA** : Après, si ce n'est pas possible d'avoir les mêmes stations, on peut peut-être quantifier le nombre de montées et voir pour installer des abris en fonction des besoins.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est l'autre solution, bien évidemment. C'est ce qu'on fait à certains endroits, d'ailleurs. OK, y a-t-il d'autres remarques sur ce grand projet qui a marqué le territoire de par ses infrastructures, de par les nombreuses difficultés en fin de chantier qui ont perturbé énormément de citoyens ? Bon, mais j'espère que chacun en profite aujourd'hui pleinement.

Très bien, merci, Jessica, pour cette belle présentation.

## **2. Soutien financier à APF France handicap**

**M. LE PRÉSIDENT** : Tu as encore un sujet sur l'accessibilité, le 6.2 et le soutien à l'APF.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

**Mme TANCA** : Effectivement, une demande de soutien du financement de l'association APF que vous connaissez tous (APF France handicap). C'est une demande de subvention pour l'année 2022 afin de compenser certaines difficultés de circulation de ses adhérents. Comme l'a dit Monsieur le Président, le SMTD met en accessibilité ses quais, mais aujourd'hui on n'est pas en accessibilité totale sur notre réseau et l'association France handicap nous accompagne sur certains trajets, accompagne certains usagers qui ont des besoins spécifiques pour pouvoir se déplacer.

Aujourd'hui, comme nous ne sommes pas en mesure de donner l'accès à tous nos usagers, on a un accompagnement avec APF et ils nous demandent le versement d'une subvention de 12 000 euros qui était prévue au budget, mais pour l'année 2022 : ça leur permettra de mettre à jour leur trésorerie.

Il faut savoir que le Bureau syndical, le 30 novembre, avait émis un avis favorable et donc aujourd'hui, je vous demande si vous êtes d'accord pour que nous puissions attribuer une subvention de 12 000 euros pour cette association pour l'année 2022 – et bien entendu elle fera sa demande plus tôt pour l'année 2023.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Des remarques sur cette aide qui me semble impérative vis-à-vis de l'APF ? C'est vrai que là aussi c'est un énorme chantier de pouvoir permettre à l'ensemble des personnes qui ont quelques difficultés et des handicaps l'accès dans tous nos bus. Là aussi – on parlait des poussettes –, nos bus ne sont pas non plus conçus pour accueillir plusieurs fauteuils roulants. On le sait, c'est aussi une difficulté qu'on peut avoir. Tous les quais ne sont pas non plus accessibles et moi, ce qui me heurte parfois, c'est que je vois des quais accessibles, mais il n'y a pas non plus les trottoirs ou les pistes tout autour qui sont accessibles, et ça, ça relève après des autres collectivités. Ça aussi, c'est un énorme chantier que nous avons tous dans nos communes.

Pas d'autres remarques sur cette subvention ? On peut passer au vote ?

**M. LECLERCQ J. C.** : J'ai une petite remarque par rapport aux trappes pour les personnes à mobilité réduite : elles sont obligées de s'agripper (ou un usager le fait pour la personne à mobilité réduite)...

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, tout à fait. C'est vrai.

**M. LECLERCQ J. C.** : ... de déplier et de replier ensuite. Est-ce que les rampes électriques qui existent dans certaines villes – on m'a dit qu'il y avait des problèmes de panne par rapport à ça...

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est bien le problème.

**M. LECLERCQ J. C.** : Est-ce qu'il n'y aurait pas un système un peu plus inclusif ? Je prends l'exemple d'une personne que je rencontre tous les jours dans le bus qui a de la force, qui arrive avec son bras à enlever et à remettre en sortant, mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est vrai. Il y a eu aussi des essais sur des plateformes électriques.

**Mme TANCA** : Effectivement, on a eu beaucoup de réclamations, justement, de personnes qui n'aimaient pas emprunter les rampes électriques parce qu'effectivement, un simple petit caillou bloquait la mise en route de cette rampe. Donc pour avoir été en contact avec des résidents d'Hélène Borel, ils nous ont tous dit qu'ils préféreraient la rampe manuelle parce qu'au moins, ils étaient sûrs qu'elle pouvait s'ouvrir et se déployer. Donc ça, c'est la première chose.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Ensuite, au niveau de l'inclusion, moi, je trouve qu'il n'y a pas mieux parce qu'aujourd'hui, c'est soit la personne est autonome et elle peut le faire, soit elle n'est pas en mesure de le faire et ce sont les usagers du bus qui, naturellement, le font.

On se plaint des citoyens qui ne jouent pas le jeu, mais je pense qu'au niveau de l'échange, on ne peut pas mieux. Et effectivement, s'il n'y a pas d'usagers dans le bus, c'est le chauffeur, c'est le conducteur qui le fera et qui accompagnera la personne qui a besoin – il n'y a pas de souci, mais elle ne peut pas quitter sa place si malheureusement on a des usagers dans le bus. Donc souvent, ça se fait naturellement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'autres questions ? On passe au vote.

*Le Comité syndical procède au vote.*

*Le soutien financier à APF France handicap est voté à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci pour l'APF.

## **VII. MARCHÉS PUBLICS ET COMMANDE PUBLIQUE**

### **1. Avenant n° 3 au marché public n° 2019-35 relatif à l'exploitation du réseau de transport en commun « Évéole » et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructure**

**M. LE PRÉSIDENT** : Voilà, on va passer au dernier chapitre avec Claudine PARNETZKI sur les marchés publics et commande publique. Le point 7.1.

**Mme PARNETZKI** : Bonsoir à tous. L'avenant n° 3 au marché relatif à l'exploitation du réseau de transport en commun Évéole et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructure : pour rappel, ce marché a été conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible trois fois. Le montant du marché initial pour l'année 2020 était de 25 060 000 hors taxe et s'établissait à 25 300 000 hors taxe pour l'année 2022. Ce marché sera reconduit une dernière fois pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Premier point : la fixation du montant du marché de l'offre kilométrique pour l'année 2023. Le montant du marché sur l'année 2023 est en augmentation afin de prendre en compte la forte inflation des coûts de l'énergie (le carburant, le gaz et l'électricité) et l'évolution également de la masse salariale. Le montant du marché s'élèvera à 28 250 000 hors taxe dont 28 124 000 hors taxe dédiés à l'exploitation, et 130 000 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Par rapport à 2022 qui s'élevait à 25 300 000 hors taxe, il s'agit d'une augmentation d'un montant de 2 954 000, soit une augmentation de 11,68 %. Sur l'année 2023, l'offre kilométrique commerciale évolue avec le calendrier annuel et diminue légèrement à 5 009 225 km au lieu de 5 032 583 km en 2022.

Et le deuxième point, la modification des modalités de mise à disposition des biens immobiliers : par délibération 2022-10-5, le Comité syndical a approuvé les modalités de mise en œuvre de l'opération d'autoconsommation photovoltaïque et notamment la reprise par le SMTD de l'ensemble des abonnements et contrats de fourniture d'électricité des points de livraison concernés par l'opération, l'évolution en conséquence du contrat de mise à disposition des biens entre le SMTD et la STAD.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Cette décision nécessite de modifier en conséquence le marché 2019-35 et la convention de mise à disposition qui est annexée. L'avenant n° 3 prévoit donc que le SMTD conserve la prise en charge de la fourniture d'électricité, des points de livraison des immeubles qui sont intégrés à l'opération d'autoconsommation photovoltaïque, à savoir le bâtiment d'exploitation et la station de gaz rue Calmette à Guesnain. Les équipements constituant la centrale voltaïque installée au dépôt situé 240 boulevard Louis Pasteur ne sont pas mis à disposition de la STAD. Leur exploitation et leur entretien demeurent la responsabilité du SMTD, toutefois les auvents sur lesquels sont installés les panneaux restent à disposition de la STAD.

Un avis favorable a été donné par le Bureau le 30 novembre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous donne juste un chiffre aussi, l'augmentation des carburants, diesel et gaz : 850 000 euros de plus. Rien que ça, ça justifie une très grosse partie de l'augmentation et je ne sais pas si c'est fini. C'était déjà un élément important.

Et puis comme partout, il y a eu naturellement – et c'est logique aussi – les augmentations de salaire du personnel interne et également de la sous-traitance. Ça a suivi. Des augmentations qui sont faites progressivement dans l'année 2022 avec cette année un impact année pleine, comme vous le vivez sans doute tous dans vos collectivités en 2023, ce qui fait là aussi, bien sûr, une augmentation importante de nos charges.

Voilà, c'est vrai qu'il y a une augmentation globale forte et j'espère qu'elle sera plus sereine en 2023, mais rien n'est moins sûr.

Voilà pour ce commentaire que je voulais apporter en plus au nouveau contrat de la STAD. Après, c'est du budget : entre ce qu'on prévoit en budget et ce qu'on réalise, on espère toujours faire un peu moins que ce qui est budgété, mais on a pris quelques petites marges de sécurité devant tant d'incertitudes.

Et puis effectivement, sur le deuxième point, on en avait déjà parlé puisqu'on va aussi s'orienter en 2023 pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur un certain nombre d'ombrières du dépôt. Et donc pour simplifier un peu l'organisation, c'est le SMTD qui prendra en charge l'intégralité de l'énergie, ça simplifie un peu notre processus financier.

Y a-t-il des commentaires sur ces deux points abordés par Claudine ? Pas de commentaires particuliers ? On peut passer au vote.

*Le Comité syndical procède au vote.*

*L'avenant n° 3 au marché public n° 2019-35 relatif à l'exploitation du réseau de transport en commun « Évéole » et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructure est voté à l'unanimité.*

**Mme PARNETZKI** : Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Claudine, pour ces sujets.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

**M. LE PRÉSIDENT** : 19 heures 35, c'est une belle heure. Est-ce que vous avez des questions diverses ? En attendant que vous y réfléchissiez, on va vous donner une information sur les vœux. Je ne sais pas s'ils étaient sur le tableau, d'ailleurs.

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

Les vœux devraient avoir lieu – Oriano doit me confirmer – à Legendoria. Ah, ça vient de changer encore. On doit encore avoir confirmation parce qu'on avait plusieurs lieux, mais jusqu'à maintenant on n'a pas réussi à entériner. Bon, le lieu vous sera communiqué plus tard.

C'est donc le 25 janvier (c'est bien ça, de mémoire) à 18 heures 30. Oriano, c'est bien ça ? Voilà, jusque-là c'est bon. On a la date, on a l'heure, mais on n'a pas le lieu. Mais on vous le communiquera. Déjà, réservez ça dans vos agendas, c'est important. J'espère qu'il n'y a pas d'autres vœux, mais bon, on sait bien que c'est la grande période de vœux au mois de janvier. Et j'espère qu'on pourra les tenir et qu'on ne sera pas avertis à J-1 à 17 heures là où on ira. Il faudra peut-être d'ailleurs choisir un lieu où il n'y aura pas de coupure de courant.

Voilà, pas d'autres questions particulières ?

**M. GLABIEN** : J'avais juste une question concernant l'offre tarifaire des vélos à assistance électrique. C'est pour savoir si c'est possible de revoir un peu la tarification dans le sens où les petites communes ne peuvent pas forcément bénéficier de réductions quant à la location.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour les cinq vélos ?

**M. GLABIEN** : Tout à fait. Par exemple, tout à l'heure, vous disiez qu'à partir de cinq vélos il y avait une réduction tarifaire, sauf qu'une petite commune ne va pas forcément prendre minimum cinq vélos.

**M. LE PRÉSIDENT** : Si on a fait une ristourne tarifaire, c'est parce que derrière ça il y a une simplification du processus, on fait un seul contrat avec une commune : le jour où il y a de l'entretien – je vais prendre la ville de Douai par exemple –, ils nous feront un seul déplacement pour entretenir ce jour-là l'ensemble des vélos. En fait, la réduction que l'on fait correspond aussi chez nous à un moindre coût. Si c'est pour un vélo dans une petite commune rurale – ce que je peux comprendre –, ça ne correspond pas aux coûts qu'on a. C'est pour ça qu'on n'est pas allé aujourd'hui jusqu'à faire des réductions spécifiques à une commune qui ne pourrait pas louer un vélo à 250 euros.

Je vous rappelle, c'est quand même 250 euros.

**M. GLABIEN** : Je sais bien, mais pourquoi atteindre le palier de 5 ? On peut peut-être baisser le palier – pas forcément au premier vélo, mais baisser le palier, je ne sais pas.

**M. LE PRÉSIDENT** : Sincèrement, on est sur des vélos qui valent à peu près 2 000 euros aujourd'hui. On intègre aussi toute la maintenance : ce n'est pas donné. En plus, comme on vous l'a dit, on va se déplacer à un moment donné dans certains secteurs. S'il y a un vélo dans une commune, on ne fera peut-être pas le déplacement pour un vélo, bien évidemment, mais on essaiera de se mettre dans des secteurs où on pourra regrouper.

Je pense qu'on fait déjà beaucoup d'efforts dans ce domaine-là et encore une fois, je vous dis, on va faire une réduction parce que derrière, chez nous, il y a des coûts qui sont moindres.

**M. GLABIEN** : OK.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est tout bon pour aujourd'hui ? Allez la France et puis passez de superbes fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 19 heures 40.*

SMTD-23-2-1-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_1\_1-DE

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**Les membres du Comité Syndical, approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 14 décembre 2023.**

**Fait et délibérer en séance**

Le Président,

**Claude HEGO**

Le Secrétaire de séance,

**Jacques LECLERCQ**